

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communales après en avoir informé le préfet, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

Présents : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kevin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire, M

Absents excusés avant donné pouvoir

M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE pouvoir à Mme Sandrine POURTAU

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT

Date de convocation : 9 Août 2024

Délibération n°DCM-2024-28

Décision modificative N°1 – Budget Commune

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M47 développée,
Vu la délibération N°2024-13 du 08/02/2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024,
Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget principal,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

Vote pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Décide d'adopter la décision modificative n°1 du budget 2024 arrêtée comme suit :

COMPTES DÉPENSES

Chapitre	Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
65	65311	Indemnités de fonctions		3 600 €
012	6218	Autre personnel extérieur		500 €
	6453	Cotisations caisse de retraite		1 400 €
	64111	Rémunération principale		10 000 €
011	60612	Energie – électricité	7 000 €	
	615231	Voiries	5 000 €	
	60623	Alimentation	500 €	
	615228	Autres bâtiments	3 000 €	
Total			15 500 €	15 500 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus

Le Maire, Sandrine POURTAU